

**DECLARATION FNEC FP-FO**  
**COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION**  
**30 JANVIER 2025**  
**Académie de Bordeaux**

Madame la Rectrice,  
Mesdames & Messieurs les membres du CSA Académique,

Nous sommes donc réunis ici notamment pour examiner et décider d'une répartition d'enveloppes départementale d'emplois du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré pour la rentrée 2025. Pourtant, à ce jour, le budget 2025 n'existe toujours pas, il n'a été adopté, ni par les parlementaires, ni via un éventuel nouveau 49.3. Quid alors de ces enveloppes si des amendements importants sur le budget de l'Education Nationale étaient validés par le Parlement ou si le gouvernement venait à être censuré comme le précédent ? Nous pouvons donc légitimement nous poser la question de l'intérêt de siéger sur cet ordre du jour dans ce contexte... En marge du travail parlementaire et du « jeu » d'annonces auxquelles nous ne pouvons plus croire (+4000 par ci, - 2000 par là, etc.), nous ne pouvons que constater qu'il est encore prévu des suppressions de postes dans notre académie : 47 dans le second degré, 20 dans le premier degré. Nous aurions pu profiter de la légère baisse démographique prévue pour améliorer sensiblement les conditions de travail des personnels, mais malheureusement il n'en sera rien !

Du discours de politique générale du 14 janvier du Premier ministre, nous avons bien compris que les politiques d'austérité menées par les précédents gouvernements allaient être poursuivies. En effet, François Bayrou a annoncé plus de 50 milliards d'économies sur nos salaires, nos services publics, notre Sécu et nos retraites. Et pour la réforme des retraites, ce n'est ni l'abrogation, ni sa suspension, mais un « conclave » pour trouver « un accord d'équilibre » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. Tout cela est inadmissible !

Inadmissible parce qu'un gouvernement ne devrait pas maltraiter ainsi ses fonctionnaires ! Oui, si on s'en tient aux propos du 1<sup>er</sup> Ministre, alors ce budget 2025 devrait être une nouvelle saignée pour les agents publics.

En effet, nous devrions continuer à avoir un jour sec de carence, non compensé, contrairement à ce qui se pratique dans une grande partie du secteur privé. Et la mesure qui nous impactera le plus, puisqu'elle est estimée à près d'1 milliard d'euros de coupe budgétaire, reste la réduction de 10 % de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie. Ainsi, les difficultés financières vont s'ajouter à la maladie. Ce n'est plus la double peine, mais bien le tiercé perdant : maltraitance, maladie, perte de salaire. Tout est fait pour maintenir les personnels en situation de travail, au nom du fameux « quoi qu'il en coûte », mais cette fois-ci le coût est humain et non financier...

Si le gouvernement veut faire des économies, il peut toujours suivre l'avis du Sénat

et supprimer le SNU, dispositif d'embrigadement de la jeunesse instauré dans une logique d'économie de guerre, que le budget 2025 maintient au détriment des « vraies » missions des personnels jeunesse et sport !

Et que dire des salaires ? Le gel du point d'indice semble confirmé pour 2025, ce qui ferait une 2<sup>ème</sup> année blanche après 2024. Aujourd'hui, pour retrouver la même valeur qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000, il faudrait une augmentation de 31.5% !

Concernant les retraites, les mensonges et manipulations du gouvernement continuent ! En effet, contrairement à ce que le 1<sup>er</sup> Ministre a affirmé, il n'existe pas pour les fonctionnaires d'Etat, ni de caisse de retraite, ni de cotisations de l'Etat employeur à hauteur de 28% pour se caler sur les cotisations patronales du privé. Notre organisation affirme ici que les pensions versées aux fonctionnaires de l'Etat retraités dépendent exclusivement des règles du Code des pensions civiles et militaires. Présenter un déficit dans le financement des pensions civiles inscrites au grand livre de la dette publique n'a aucun sens et relève d'un enfumage inacceptable.

Notre Fédération Générale des Fonctionnaires (FGF-FO) dénonce et réfute le déficit fabriqué par le Premier ministre. Il s'agit d'une tentative pathétique de justification d'une réforme des retraites inappropriée. Le Code des pensions civiles et militaires est partie intégrante du statut des fonctionnaires dont le principe de carrière est le pilier. La pension doit, en conséquence, rester le prolongement du traitement d'activité.

#### **La FNEC FP-FO revendique encore et toujours :**

- 🔊 l'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires !**
- 🔊 la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 10 % tout de suite et l'ouverture de négociations pour améliorer la grille indiciaire ;**
- 🔊 l'abrogation de la loi sur les retraites, le maintien du Code des pensions civiles et militaires et la suppression du mécanisme de décote/surcote.**
- 🔊 la suppression du jour de carence et de tout impact sur l'indemnisation en cas d'arrêt maladie ;**
- 🔊 l'abrogation de toutes les réformes qui ont contribué grandement à dégrader les conditions de travail des personnels : Choc des savoirs, réforme des lycées, Parcoursup, acte 2 de l'école inclusive, etc.**

Nous interviendrons évidemment en séance sur chaque point à l'ordre du jour.

Nous vous remercions pour votre écoute.

**Pour la FNEC FP-FO**

**Olivia Queysselier, Kévin Bastien, Reynald Diranzo, Eric Mouchet.**